Nancy, le 18 octobre 2021

AVIS D'OUVERTURE ET D'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REPARTITION PARCELLAIRE ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES D'AMELIORATION FONCIERE RELATIF A L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PEXONNE AVEC EXTENSION SUR FENNEVILLER, NEUFMAISONS et VACQUEVILLE

Les propriétaires fonciers de la commune de PEXONNE avec extension sur FENNEVILLER, NEUFMAISONS et VACQUEVILLE sont informés qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de répartition parcellaire et sur le programme de travaux connexes d'amélioration foncière relatifs à l'aménagement foncier de la commune de PEXONNE pour une durée d'un mois à partir du **15/11/2021** jusqu'au **17/12/2021 inclus**.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de PEXONNE pendant 33 jours consécutifs du **15/11/2021** au **17/12/2021 inclus**. Elles seront consultables aux jours et heures tels que précisés ci-dessous :

aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Lundis, mardis et jeudis de 14h00 à 17h00

durant les permanences de monsieur Philippe MUCCHIELLI commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif de NANCY

Vendredi 03 décembre 2021 de 09h00 à 12h00
Samedi 11 décembre 2021 de 09h00 à 12h00
Vendredi 17 décembre 2021 de 16h00 à 19h00

Conformément aux dispositions de l'article L.122-1 du code de l'environnement modifié par ordonnance du 3 août 2016, le dossier d'étude d'impact du projet d'aménagement foncier sera mis à disposition du public par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique :

- sur le site du conseil départemental : www.meurthe-et-moselle.fr

  ⇨ rubrique « Les actions ➢ Transition écologique ➢ ALLER PLUS LOIN ➢ Aménagement foncier ➢ DOCUMENTS EN LIGNE ET COMMUNES CONCERNEES

- sur la plate-forme : http://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/CG54001.html

  ⇨ rubrique « Avis d'enquête publique sur le projet de répartition parcellaire et le programme des travaux connexes d'amélioration foncière de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur le territoire de la commune de PEXONNE avec extention sur FENNEVILLER, NEUFMAISONS et VACQUEVILLE

Un poste informatique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au conseil départemental - service actions foncières et urbanisme (48 esplanade Jacques Baudot - Bâtiment Friant - 54000 NANCY).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera déposé en mairie de PEXONNE. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique. Un registre dématérialisé sera également disponible, pendant toute la durée de l'enquête, sur la plate-forme : http://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/CG54001.html,

Monsieur le commissaire-enquêteur recueillera en mairie de PEXONNE les observations du public et les réclamations des propriétaires :

- durant ses permanences en mairie de PEXONNE,
- par courrier électronique à l'adresse : amenagement.foncier.pexonne@gmail.fr

Les techniciens de l'aménagement foncier du conseil départemental et du cabinet de géomètres assisteront, autant que de besoin, le commissaire-enquêteur lors de ses permanences.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, sur le site internet de la collectivité : www.meurthe-et-moselle.fr, à la préfecture de Meurthe-et-Moselle et également en mairie de PEXONNE aux heures et jours habituels d'ouverture.

La responsable de l'unité Actions Foncières,

Corinne BRUNELOT